

Compte-rendu du « déjeuner de la gouvernance » du 6 juin 2001

Le modérateur Helmut Schmitt Von Sidow, présente l'orateur, Professeur à l'Institut d'études européennes de l'UCL et secrétaire général du TEPSA. Il rappelle que les six mois qui viennent sont extrêmement importants puisque le Conseil européen devrait fixer le mandat et le cadre de la conférence intergouvernementale de 2004.

Le Professeur Franck commence son exposé par un diagnostic sur l'état des institutions, confrontées à l'approfondissement et l'élargissement.

En fait, les institutions européennes sont sous stress, suite à un excès de demandes et de dossiers qui ne peuvent plus être traités correctement. La réforme promue par le Commissaire Kinnock s'inscrit dans ce cadre et a pour but de traiter cette question de stress et de surcharge. La Commission ne devrait plus accepter ce qu'elle ne peut honorer.

Le Conseil souffre également du stress, ainsi que d'ailleurs le met bien en relief le rapport de Jean-Louis Quermone qui dit que le Conseil est l'homme malade de l'Union. Vouloir en effet que cette institution coordonne à la fois la politique étrangère et de sécurité commune et les politiques européennes, c'est beaucoup trop.

Quant au Parlement européen, qui est une pièce vitale dans le processus de développement européen, il demande l'extension de la majorité qualifiée à tous les domaines où le Conseil décide de cette manière. Mais le Parlement européen est en difficulté pour appliquer la codécision en l'absence de hiérarchie des normes. En effet, il est confronté à une technicité qui est relative à la législation secondaire, alors que dans les Etats membres, cette législation est traitée par voie de décrets.

En fait, la hiérarchie des normes est une clé pour l'avenir et le Parlement devrait demander la codécision pour la législation primaire.

Quant à la Cour de Justice, l'arriéré judiciaire est un déficit démocratique, aussi critique que l'absence de codécision pour le Parlement européen, dans certains domaines. Ainsi la surcharge et le stress des institutions européennes constituent un problème fondamental de gouvernance.

Dans un deuxième temps, le Professeur donne son analyse relative au Traité de Nice. On agit déjà comme si ce Traité était dépassé. Or, à Nice, il y a des décisions lourdes sur le nombre de parlementaires des différents Etats membres et sur la répartition des voix au Conseil, pour la décision à la majorité qualifiée. Nice a été une distribution des pouvoirs que chacun va s'acharner, dans l'avenir, à conserver. En ce qui concerne le nombre des Commissaires, tous les Commissaires belges ont dit que la Belgique était sur une mauvaise piste en exigeant un Commissaire par Etat membre. Le Ministre Louis Michel l'a reconnu d'ailleurs à posteriori. Mais tous les pays ont tenu à conserver leur Commissaire national.

Pour ce qui est de la décision à la majorité qualifiée, les analyses sont différentes selon que l'on considère sous l'angle de la majorité qualifiée, ou bien sous bien sous l'angle de la minorité de blocage. Les pays candidats sont contents et les décisions prises tendent à regrouper les pays membres en trois catégories : les grands, les moyens et les petits.

Dans un troisième temps, le Professeur a abordé l'après-Nice.

Nice existe et il hypothèque ce qui sera fait demain. On ne peut pas oublier si facilement Nice. La présidence suédoise à Göteborg devrait proposer une procédure en trois étapes :

-Tout d'abord, un forum, convention tripartite, avec des contacts touchant l'opinion publique (mais n'oublions pas que l'opinion publique est difficile à consulter car de toute façon, à la fin, il faut voter). Le Professeur parle alors de son expérience du rapport Tindemans en 1975, qui, après énormément de consultations tous azimuts, n'avait rien donné.

- La deuxième étape de la procédure prévoit un groupe d'experts, comme dans le cas du Traité d'Amsterdam.

- Enfin, la troisième étape de la procédure sera la conférence intergouvernementale en 2004, classique et obligée par le Traité, entre les parties contractantes.

Faut-il arriver à une Constitution ? Le professeur Franck exprime ses réserves à ce sujet, en citant la phrase de Lévi-Strauss : « Les humains doivent compenser la carence du signifié par l'inflation du signifiant » ; il se demande si une réorganisation des traités telle que proposée par l'Institut de Florence n'est pas suffisante. Il mentionne le discours du Premier ministre Lionel Jospin qui, selon lui, remet les pendules à l'heure, sur les traditions de l'Union en matière de gouvernance. Il n'est toutefois pas d'accord sur l'idée d'un président de la Commission émanant du groupe majoritaire du Parlement européen. Le parlementarisme n'est pas bon pour l'Union. Il y a trop de différences culturelles en matière de parlementarisme entre les différents Etats membres ; il cite aussi la phrase d'Aristote : « Trop d'union peut tuer l'unité » ; il fait enfin référence à l'exemple de la guerre de sécession aux USA.

Ensuite le Professeur Franck a répondu à plusieurs questions.

A une première question portant sur l'équilibre entre les Etats membres et les institutions de Bruxelles, c'est-à-dire entre le fédéralisme et l'intergouvernemental, le Professeur a répondu, que les sondages montrent, que les citoyens se sentent mieux représentés par le Conseil, que par le Parlement.

A une question relative aux raisons du stress des institutions, il a dit qu'effectivement il y avait une crise de croissance dans les moyens mis à la disposition des institutions. Sur un argument relatif à la lisibilité, justifiant la Constitution, le Professeur dit que, pour lui, ce n'est pas la bonne réponse car, même lisibles, on ne lit pas les constitutions. Il pense que la proposition du groupe Dehaene, de réorganiser les traités, est suffisante.

Sur les questions relatives aux relations franco-allemandes et au fait que le moteur franco-allemand semble en panne en ce moment, y compris avec des déclarations très différentes entre le Chancelier Schröder et le Premier Ministre Jospin, le Professeur répond que, pour lui, il se sent proche des positions des deux pays ; de ce point de vue, la Belgique pourrait jouer un rôle de rapprochement, comme elle l'a déjà fait souvent dans le passé.

D'autres personnes interviennent en faveur d'une constitution, non seulement pour son caractère de lisibilité, mais pour son caractère de permanence. Certains évoquent la nécessité de lancer un processus constituant pour entraîner des débats et l'opinion publique dans l'appropriation des questions européennes. Le Professeur Franck exprime ses doutes sur ce point et reste sur les positions exprimées précédemment.